



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 août 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Point 3 c) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/8. Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès du Forum des ministres asiatiques des transports, tenu à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013¹,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale², telle qu'elle figure en annexe de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés à mettre en œuvre la Déclaration ministérielle, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et institutions multilatérales spécialisées, les organisations sous-régionales pertinentes, les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, et le secteur privé;

b) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-treizième session, de l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

¹ Voir E/ESCAP/70/12.

² Ibid., chap. I.

Annexe

Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale

Nous, Ministres des transports et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique présents à la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports, tenue à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013,

Reconnaissant le rôle important de systèmes de transport sûrs, efficaces, propres, fiables et de coût abordable pour favoriser une croissance économique durable, améliorer la protection sociale et renforcer l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux^a,

Rappelant le document final, intitulé « L'avenir que nous voulons^b », de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, dans lequel la Conférence a constaté que les transports et la mobilité étaient déterminants pour le développement durable,

Convaincus de l'importance que revêtent la circulation effective des personnes et des biens et l'accès à des moyens de transport écologiquement rationnels, sûrs et d'un coût abordable pour améliorer la justice sociale, la santé, la capacité d'adaptation des villes, les liens entre villes et campagnes et la productivité dans les zones rurales,

Soulignant qu'il importe de travailler à éliminer les obstacles physiques et non-physiques à l'utilisation et au développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique dans les différents pays membres,

Rappelant la résolution 64/255 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 2010, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2011–2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, et la résolution 66/260, en date du 19 avril 2012, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle elle a encouragé les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à élaborer des plans nationaux conformes au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011–2020,

Saluant l'adoption de la Déclaration commune sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique à la réunion du Groupe d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique, tenue à Séoul du 8 au 10 mai 2013, dans laquelle

^a Voir E/ESCAP/68/9, chap. I.

^b Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

l'importance de la sécurité routière a été reconnue en tant qu'enjeu du développement durable^c,

Rappelant la résolution 68/10 de la Commission, en date du 23 mai 2012, « Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique », dans laquelle la Commission soulignait que l'intégration économique régionale pourrait jouer un rôle décisif pour ce qui est de propulser la région Asie-Pacifique vers un avenir inclusif, durable et résilient,

Soulignant qu'il importe de tenir compte des besoins particuliers de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement lors de la mise en place de systèmes de transport durable,

Rappelant la résolution 69/6 de la Commission, en date du 1^{er} mai 2013, sur l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable, dans laquelle la Commission a pris note avec satisfaction de la Déclaration de Téhéran sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui a couronné le succès de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures,

Saluant l'adoption de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique à la Réunion de haut niveau sur le renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 25 juillet 2013^d,

Encouragés par la coopération régionale fructueuse qui a abouti à l'officialisation de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs^e, lequel facilitera le développement de systèmes de transport plus durables et inclusifs par l'intégration des modes de transport, la facilitation du passage des frontières et du transport de transit, la promotion de l'utilisation de moyens de transport à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission, et la création de nouvelles possibilités de développement dans les régions intérieures,

1. *Décidons* d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies de transport, aux niveaux national et régional, qui favorisent le développement durable et l'intégration régionale par les moyens suivants:

a) En promouvant une approche intégrée de la planification et des politiques de transport, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable;

b) En renforçant la coopération régionale pour le développement et l'opérationnalisation de l'infrastructure de transport régionale et interrégionale;

c) En améliorant l'accès par les moyens de transport aux régions rurales intérieures et éloignées, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

^c Voir E/ESCAP/FAMT(2)/5, annexe.

^d Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

^e Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

d) En continuant à mettre la sécurité routière en bonne place dans le programme de développement durable;

2. *Invitons* les États membres à prendre en considération la question du transport durable dans le débat sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

3. *Encourageons* les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer l'Accord intergouvernemental sur les ports secs^e, puis à y accéder, à le ratifier, l'accepter ou l'approuver afin de permettre sa rapide entrée en vigueur;

4. *Prions* la Secrétaire exécutive de continuer à accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)^f, notamment pour aider les membres et membres associés régionaux dans l'action qu'ils mènent aux fins suivantes:

a) Pour développer et opérationnaliser les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale;

b) Pour prendre des mesures de facilitation du passage des frontières et du transport de transit sur les réseaux régionaux et interrégionaux de transport;

c) Pour développer les transports interinsulaires dans les pays archipélagiques et insulaires par la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique^d;

d) Pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies de transport durable, en particulier en vue de promouvoir des transports multimodaux à fort rendement énergétique, pour développer des systèmes intégrés de transport public urbain, y compris la promotion des déplacements non motorisés, et pour améliorer l'accès par les moyens de transport aux régions rurales et éloignées;

e) Pour continuer d'améliorer la sécurité routière, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration commune sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique^e, dans laquelle étaient tout particulièrement mentionnés les besoins des usagers de la route vulnérables;

5. *Prions également* la Secrétaire exécutive de continuer à:

a) Assurer une coordination efficace avec les autres organismes des Nations Unies et institutions multilatérales ainsi qu'avec les organisations et autres groupements sous-régionaux;

b) Collaborer avec les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et les organisations internationales afin de mobiliser un appui financier et technique pour le développement durable et inclusif des transports en Asie et dans le Pacifique.

^f Résolution 68/4 de la Commission, appendice I.